



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 22.02.2024

Date d'affichage : 22.02.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de février, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DUMONTIER – COUTON – DOMEIZEL – PIGASSOU – BERNAYS – LUCCHINI – RICCI – LAFON Nathalie – KURKDJIAN.

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – BOREL – BRANDTNER – GERMAIN – GROUILLER – SEGURRA – BRETTE.

Etaient excusés : Madame REVERSAT (pouvoir à Mme DOMEIZEL) – Messieurs RASTELLO (pouvoir à M. GUISS-SPENGLER) – VIAL (pouvoir à M. BRETTE) – GARCIA (pouvoir à M. AUBOIS) MOUREN (pouvoir à M. GAGGIOLI).

Etaient absents : Mesdames GARCIN – LAFOND Martine – Monsieur OLIVE.

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint.

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 008-24**

**Redynamisation du cœur de village – mise en valeur des hauts lieux patrimoniaux – réfection des murs des anciens remparts Demande d'aide financière présentée à l'Etat au titre de la Dotation du Soutien à l'Investissement Local - 2024**

Monsieur le Maire indique que la commune a engagé depuis quelques années de nombreux travaux destinés à redynamiser son centre ancien. Travaux de requalification des espaces publics ou de réhabilitation d'immeubles afin de créer de la mixité sociale et des activités professionnelles (commerciale ou artisanale) de proximité.

Monsieur le Maire rappelle que dans ce cadre elle a engagé des travaux de confortement et de mise en valeur des murs de soutènement ceinturant à l'Est l'habitat villageois lesquels sont les vestiges du rempart médiéval.

Monsieur le Maire précise qu'il serait opportun de poursuivre cette opération avec la réalisation d'une tranche de travaux qui concernerait un mur de la rue Sous le Château (et son muret limitrophe) et celui bordant la rue du Pont de l'Eze après son intersection avec la rue du Portail Romieu dont le nom évoque la porte d'entrée (aujourd'hui disparu) de la cité côté oriental.

Monsieur le Maire précise que cette opération portée au titre des actions du programme « Petites Villes de Demain » a pour objectif également l'embellissement du site à proximité de l'espace majeur que sont le Château Renaissance et sa place et la création d'un parcours patrimonial piéton dit « promenade des remparts ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération estimée à 66 425 euros HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Etat (DSIL 2024)	26 570,00 €
Commune de La Tour d'Aigues	39 855,00 €
Total	66 425,00 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de redynamisation du cœur de ville, « Redynamisation du cœur de village, mise en valeur des hauts lieux patrimoniaux, réfection des murs des anciens remparts » et son plan de financement,

Sollicite l'aide de l'Etat au titre du Soutien à l'Investissement Public Local 2024,

Dit que la commune de La Tour d'Aigues prendra en charge la part non subventionnée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes démarches pour mener à bien cette opération,

Dit que toute délibération antérieure portant le même objet est rapportée.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER,  
Maire,



Eric SEGURRA,  
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.